



Inscrits dans la mémoire des hommes

par Jean Spénale, Maire de Saint-Antonin

*Allocution prononcée lors de la remise à titre posthume
de la médaille des « Justes parmi les Nations »
à Alice et Armand Fraysse*

Alice et Armand Fraysse sont dans une modeste tombe du cimetière protestant, ils n'habitent plus face au temple, dans la maison jaune où Jacques Bronstein, un petit garçon recueilli par eux à moins de six ans, échappa ainsi aux camps de la mort et aux fours crématoires. Ceux où disparurent un million et demi d'enfants qui n'étaient pas de la « bonne » race.

Ce lundi 10 janvier 2000, Monsieur Francis Jourdes, au cours d'une cérémonie organisée par la Mairie, a reçu la plus haute distinction réservée à un non-juif par l'Etat d'Israël. Il a reçu pour Alice et Armand Fraysse, son grand-oncle et sa grand-tante, la médaille des « Justes parmi les nations ». Des élèves du collège P. Bayrou étaient présents.

*« Pour la célébration de deux « Justes parmi les Nations »,
je suis heureux, et notre Conseil Municipal est honoré*

d'accueillir Madame Tamar Samash, Consul Général d'Israël, Monsieur Robert Mizrahi, Président de l'Institut Yad Vashem de Jérusalem, Monsieur le Président de la Communauté Juive de Montauban Jacques Levi, Monsieur Jacques Bronstein qui s'est spécialement déplacé de Jérusalem. Je salue également la présence à nos côtés du Député-Maire Roland Garrigues, du Conseiller cantonal Monsieur Jean-Paul Raynal, représentant le Président du Conseil Général, de Madame Marie-Rose Gineste dont on me dit qu'elle est actuellement le seul Juste connu de notre département.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Il me semble que les circonstances ne se prêtent pas aux banalités quand on évoque la vie d'un Juste, d'une Juste. Je suis fier que notre ville, en dépit de l'occupation allemande, de la gestapo et des menaces de tous ordres, ait eu la ressource d'abriter en son sein un couple d'âmes fortes, deux témoins de la permanence des vraies valeurs humaines. De ces valeurs qui ne demandent qu'à disparaître dans un environnement hostile, surtout quand on habite à cent mètres à peine de la Kommandantur, très précisément quand les difficultés de l'heure rendent le courage nécessaire pour vivre la simple justice. Madame le Consul Général d'Israël, remerciez pour nous l'Etat d'Israël et la Communauté juive d'avoir institué la distinction des Justes. Nous sommes honorés que deux d'entre eux aient vécu parmi nous. Je veux dire aussi combien j'apprécie que le temps ne soit pas un obstacle à la reconnaissance de ce que furent Alice et Armand Fraysse et l'exemple qu'ils doivent demeurer pour nous tous. Quand le racisme oublie ses crimes passés pour tenter de renaître de ses cendres, il est des comportements admirables dont l'exemplarité incite à la réflexion. Je forme le vœu qu'une plaque soit apposée à leur ancienne demeure, et je veux croire que les circonstances s'y prêteront. Que la mémoire de Madame Alice Fraysse et Monsieur Armand Fraysse reste dans nos cœurs aussi vive que les jeunes vies qui furent sauvées des camps de la mort, tout naturellement, sans en faire une histoire, par simple amour d'une enfance à protéger de la bêtise inventive des hommes ; à protéger du racisme ordinaire institué en système de gouvernement, en misérables cortèges de souffrance, de mort, d'humanité perdue dans les nuits et brouillards de la raison des hommes. Et puisque nous sommes fiers qu'un couple de Justes ait vécu parmi nous, faisons ensemble qu'il laisse durablement des traces dans nos consciences et nos mémoires, pour qu'aujourd'hui et demain ne ressemblent pas à ce passé-là ».